



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°104/2024  
du Conseil communautaire  
Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024  
Nombre de délégués en exercice : 74  
Nombre de délégués présents : 53  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration** : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Bernard JULIER à Laurent NADAL

**Absents/Excusés** : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Sébastien BAYART

**OBJET : Convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien relative transport des élèves de la Région transportés sur le réseau UGGO**

Vu le Code des Transports, articles L 1221-1 et suivants, et L3111-1,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision 45/2019

Considérant qu'une convention liait la Région Auvergne Rhône Alpes à la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien jusqu'au 31 août 2024,  
Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités de prise en charge et de financement relatives au transport des élèves de la Région Auvergne Rhône Alpes sur les lignes UGGO,  
Considérant que ce conventionnement est nécessaire et doit être renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et ce pour une durée de 3 ans,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du 3 juin 2024

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER, la convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien relative au transport des élèves de la Région transportés sur le réseau UGGO - jointe en annexe de la présente délibération
- D'AUTORISER le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**09 JUIL. 2024**

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

